



Rupture de bail avec ma locataire

Par **serge38**, le **07/04/2010** à **12:00**

Bonjour,
je suis propriétaire d'un appartement. je viens de reconduire ma locataire pour un bail de 3 ans. je suis en proie à quelques soucis financier et je voudrais vendre mon appartement. le puis-je? quels sont mes devoirs vis à vis de ma locataire?
merci.

Par **SANDRA**, le **07/04/2010** à **20:21**

Bonjour,

Vous pouvez vendre votre bien occupé, c'est à dire loué, mais le prix peut être évalué à la baisse de ce fait. Sauf si la rentabilité est très bonne.

Après, pour le vendre libre il faut délivrer un congé pour vente au locataire 6 mois avant l'échéance de son contrat de location. Donc vous allez devoir attendre 3 ans, sauf si le locataire décide de donner congé avant.

Vous pouvez également prendre contact avec lui pour lui proposer un arrangement financier en échange d'un départ convenu ensemble.

Cordialement.

Par **serge38**, le **08/04/2010** à **07:50**

merci pour votre réponse, cordialement